

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE

Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAOUDI à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL

Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS

Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAILLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2013-118 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2013

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Le procès verbal de la séance du 3 juillet 2013 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 3 juillet 2013.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint- Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAOUDI à Marie-Odile DELCAMP
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Claude VIGIE
Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT
Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU
Peyrilles: Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL
Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN
Saint Clair: Serge LAMOUREUX
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT
Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS
Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAILLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2013-119 : AJOUT DE POINT A L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Considérant la nécessité de modifier l'avant-projet sommaire de l'opération de rénovation de l'ancienne école maternelle de l'Hivernerie pour l'accueil de la crèche et du Relais Assistantes Maternelles,

Considérant la nécessité de valider un nouveau plan de financement prévisionnel afin de déposer les dossiers de demandes de subventions afférentes le plus rapidement possible,

Il est proposé d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Crèche et Relais Assistantes Maternelles de l'Hivernerie à Gourdon- Validation de l'avant-projet sommaire et modification du plan de financement prévisionnel,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve l'ajout du point sus mentionné à l'ordre du jour.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAUDI à Marie-Odile DELCAMP – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Claude VIGIE
Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT
Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU
Peyrilles: Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL
Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN
Saint Clair: Serge LAMOUREUX
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT
Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS
Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAÏLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

Arrivée de Madame Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

N°2013-120 : MODIFICATION DES STATUTS

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Dans le cadre de la compétence en matière d'Aménagement de centre bourgs, et afin de soutenir les communes membres dans leurs opérations de requalification de cœur de village, le Conseil Communautaire a validé lors de sa séance du 3 juillet 2013 (délibération n°2013-104), la modification de ses statuts, dans les termes suivants :

« Elaboration et mise en œuvre d'un schéma d'aménagement des centres bourgs et des espaces publics par la Communauté de Communes pour le soutien des Communes qui engagent des opérations d'aménagement et de requalification de bourg. Le schéma définit les critères et périmètres d'intervention pour le soutien communautaire aux projets communaux hors voirie, sur la base d'un fonds de concours pour le financement des aménagements qualitatifs, à hauteur de 30% du montant hors taxe de l'opération plafonné à 30 000 € par périmètre pour les communes rurales, et 60 000 € par périmètres, pour la ville centre (Gourdon) de la Communauté de Communes. »

Lors de sa séance du 21 août 2013 (délibération n°08), le Conseil municipal de Gourdon invité à délibérer sur cette modification des statuts, l'a approuvé tout en demandant d'y apporter la modification grammaticale suivante : « 60 000€ par périmètres pour la ville centre », il est demandé de porter « 60 000€ pour chacun des périmètres à déterminer de la ville centre ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la modification des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane comme suit : « Elaboration et mise en œuvre d'un schéma d'aménagement des centres bourgs et des espaces publics par la Communauté de Communes pour le soutien des Communes qui engagent des opérations d'aménagement et de requalification de bourg. Le schéma définit les critères et périmètres d'intervention pour le soutien communautaire aux projets communaux hors voirie, sur la base d'un fonds de concours pour le financement des aménagements qualitatifs, à hauteur de 30% du montant hors taxe de l'opération plafonné à 30 000 € par périmètre pour les communes rurales, et 60 000 € pour chacun des périmètres à déterminer de la ville centre (Gourdon) de la Communauté de Communes. »,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAOUDI à Marie-Odile DELCAMP – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Claude VIGIE
Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT
Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU
Peyrilles: Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL
Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN
Saint Clair: Serge LAMOUREUX
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT
Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS
Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAILLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2013-121: DECISION MODIFICATIVE N° 1- BUDGET ANNEXE SPANC

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Considérant que l'écran du poste informatique du Service Public d'Assainissement Non Collectif doit être remplacé,

Considérant que les crédits afférents à cette acquisition ne sont pas prévus en section d'investissement, à l'opération n°14 « Matériel informatique »,

Considérant que le compte 6063 « Fournitures d'entretien et de petit équipement », en section de fonctionnement, dispose des crédits suffisants pour être virés partiellement à l'opération n°14 « Matériel informatique », afin de permettre cette acquisition,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 suivante, au Budget Annexe SPANC, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 200,00 €, depuis le compte 6063 « Fournitures d'entretien et de petit équipement », en section de fonctionnement, vers l'opération n°14 « Matériel informatique », en section d'investissement :

Budget annexe Spanc - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-6063 Fournitures entretien et petit équipement	200,00 €			
023 Virement à la section d'investissement		200,00 €		
Total	200,00 €	200,00 €		

Budget annexe Spanc - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement				200,00 €
21-2183-14 Matériel de bureau et informatique		200,00 €		
Total		200,00 €		200,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAOUDI à Marie-Odile DELCAMP – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Claude VIGIE
Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT
Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU
Peyrilles: Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL
Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN
Saint Clair: Serge LAMOUREUX
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT
Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS
Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAILLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2013-122 : DECISION MODIFICATIVE N°2- BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Considérant la proposition de subventionner l'association Boutiques de Gestion d'Entreprises (BGE) Sud-Ouest, à hauteur de 23 640,00 €, dans le cadre d'une convention de partenariat conclue du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2014, afin de développer l'aide à la création ou la reprise d'entreprises,

Considérant les modalités de paiement de la subvention, prévoyant le versement d'une avance de 5 000,00 € à la signature de la convention,

Considérant que les crédits afférents à cette dépense ne sont pas prévus au Budget Principal,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°2 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 5 000,00 €, depuis le compte 022 « Dépenses imprévues », vers le compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé », en section de fonctionnement du Budget Principal :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	5 000,00 €			
65-6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		5 000,00 €		
Total	5 000,00 €	5 000,00 €		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint- Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAOUDI à Marie-Odile DELCAMP – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Claude VIGIE
Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT
Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU
Peyrilles: Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL
Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN
Saint Clair: Serge LAMOUREUX
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT
Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS
Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAÏLLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2013-123 : DECISION MODIFICATIVES N°3- BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Considérant que l'entreprise Artisans du bois, titulaire du lot n°15 « Agencement mobilier » des travaux de rénovation extension de la bibliothèque intercommunale de Gourdon, a bénéficié du versement d'une avance de 11 111,51 € TTC, représentant 5% du marché,

Considérant que l'avance fait l'objet d'un remboursement par récupération sur les sommes dues au titulaire,
Considérant que les crédits afférents au remboursement de l'avance ne sont pas prévus au Budget Principal,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°3 suivante, en section d'investissement du Budget Principal, afin de prévoir les crédits nouveaux nécessaires, à hauteur de 11 112,00 €, en recettes au compte 238 (chapitre 041) et en dépenses au compte 2313 (chapitre 041) :

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
041-238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles				11 112,00 €
041-2313 Constructions en cours		11 112,00 €		
Total		11 112,00 €		11 112,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré le jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAOUDI à Marie-Odile DELCAMP – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Claude VIGIE
Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT
Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU
Peyrilles: Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL
Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN
Saint Clair: Serge LAMOUREUX
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT
Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS
Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAÏLLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2013-124 : SUBVENTION 2013 - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DU VIGAN
Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Conformément aux prévisions budgétaires,
Vu le budget prévisionnel présenté par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Vigan,
Vu l'avis favorable du bureau en date du 4 septembre 2013,

Il est proposé de verser à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Vigan, une subvention de fonctionnement à hauteur de 46 486 €, pour l'année 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAOUDI à Marie-Odile DELCAMP – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Claude VIGIE
Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT
Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU
Peyrilles: Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL
Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN
Saint Clair: Serge LAMOUREUX
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT
Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS
Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAÏLLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2013-125 : SUBVENTION 2013 - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT D'ANGLARS-NOZAC
Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu le budget prévisionnel présenté par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'Anglars-Nozac,

Considérant que depuis le 1er janvier 2013, suite à la modification du périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'Anglars-Nozac est de compétence communautaire, il convient de prendre en compte que la prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales pour le financement de cet Accueil de Loisirs Sans Hébergement interviendra au titre du Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, et plus au bénéfice de la commune.

Compte tenu de la délégation de gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à la commune d'Anglars-Nozac par la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour l'année 2013, et des versements de la Caisse d'Allocations Familiales, intervenant en n+1, la Communauté de Communes Quercy Bouriane reversera, au titre d'une subvention complémentaire, la recette CAF perçue en n+1 à la commune d'Anglars-Nozac, au titre de sa délégation de gestion de son Accueil de Loisirs Sans Hébergement, pour l'année 2013. »

Vu l'avis favorable du bureau en date du 4 septembre 2013,

Il est proposé de verser à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'Anglars-Nozac, une subvention de fonctionnement à hauteur de 30 796 €, pour l'année 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAOUDI à Marie-Odile DELCAMP – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Claude VIGIE
Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT
Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU
Peyrilles: Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL
Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN
Saint Clair: Serge LAMOUREUX
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT
Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS
Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAILLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2013-126 : TRANSFERT DE PROPRIETE DES TERRAINS DE LA ZA DES MILLEPOISES AU VIGAN

Rapporteur : Danielle DEVIERS

La Communauté de Communes Quercy Bouriane devant être propriétaire des terrains de la zone d'activités des Millepoises au Vigan, afin de pouvoir réaliser ultérieurement la cession de lots aménagés, le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 29 mai 2013 (délibération n°2013-096), a accepté le transfert de propriété de ces terrains, à l'euro symbolique, directement de la Communauté de Communes Haute Bouriane à la Communauté de Communes Quercy Bouriane, et autorisé la signature de l'acte notarié afférent.

Le Conseil Communautaire avait, auparavant, lors de sa séance du 30 janvier 2013 (délibération n°2013-013), accepté le transfert, à effet au 1^{er} janvier 2013, au profit de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, de l'emprunt n°44687642001, contracté par la Communauté de Communes Haute Bouriane, auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, le 11 mai 2010, pour financer l'acquisition de ce foncier.

Depuis, la dissolution de la Communauté de Communes Haute Bouriane a été rendue effective par arrêté préfectoral n°2013-110 du 24 juillet 2013 et modifiée par arrêté préfectoral n°2013-113 du 30 juillet 2013, entraînant de plein droit la cession à la Communauté de Communes Quercy Bouriane, en contrepartie de la reprise du passif (passif s'élevant à 140 638,13 € au 31/12/2012), des terrains de la zone d'activités des Millepoises au Vigan, dès retour de ces biens dans leur commune d'implantation.

Les biens immobiliers étant transférés par les Communes membres aux Communauté de Communes pour leur valeur comptable, il n'y a pas lieu de saisir le service des Domaines.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la cession par la Commune du Vigan à la Communauté de Communes Quercy Bouriane, en contrepartie de la reprise du passif (passif s'élevant à 140 638,13 € au 31/12/2012), des terrains de la zone d'activités des Millepoises, parcelles cadastrées sous les numéros G1048, G1050, G1051, G1054 et G1056, pour l'exercice de la compétence « développement économique » en matière de « création, aménagement, extension, gestion de zones susceptibles d'accueillir l'extension ou l'installation d'activités économiques à caractère industriel, artisanal »,
- autorise Monsieur Serge BORIES, Vice-Président par délégation, à signer l'acte notarié afférent.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint- Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAOUDI à Marie-Odile DELCAMP – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Claude VIGIE
Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT
Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU
Peyrilles: Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL
Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN
Saint Clair: Serge LAMOUREUX
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT
Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS
Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAILLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2013-127 : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2013-097 : « CONTRAT D'OCCUPATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN POUR LES LOCAUX DU « MOULIN DELSOL » AU VIGAN »

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 29 mai 2013 (délibération n°2013-097), a validé la signature d'un contrat d'occupation des locaux du « Moulin Delsol » au Vigan entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et le Syndicat Mixte du Pays Bourian.

Or, il s'avère que ces locaux faisaient encore partie de l'actif de la Communauté de Communes Haute Bouriane, puisque cette dernière n'était pas dissoute au moment de la signature du contrat d'occupation, et que la Communauté de Communes Quercy Bouriane ne pouvait en ce cas, disposer du bien.

En conséquence, la délibération n°2013-097 doit être retirée et le contrat d'occupation doit être résilié.

La dissolution de la Communauté de Communes Haute Bouriane a été rendue effective par arrêtés préfectoraux n°2013-110 du 24 juillet 2013 et modificatif n°2013-113 du 30 juillet 2013, entraînant de plein droit la mise à disposition, à la Communauté de Communes Quercy Bouriane, du « Moulin Delsol », reconnu d'intérêt communautaire.

Il est donc proposé que le Syndicat Mixte du Pays Bourian, occupe une partie des locaux du « Moulin Delsol » au Vigan, pour une surface de 120 m² et un loyer mensuel de 250,00 €, déterminé au regard des charges de fonctionnement et ce à compter du 1^{er} octobre 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le retrait de la délibération n°2013-097 de la séance du 29 mai 2013 pour les raisons ci-avant exposées,
- valide le contrat d'occupation entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et le Syndicat Mixte du Pays Bourian, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint- Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAOUDI à Marie-Odile DELCAMP – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Claude VIGIE
Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT
Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU
Peyrilles: Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL
Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN
Saint Clair: Serge LAMOUREUX
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT
Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS
Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAÏLLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2013-128 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Serge BORIES

Considérant que les agents de la filière administrative relevant du grade de rédacteur peuvent bénéficier de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) jusqu'au 5^{ème} échelon et de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) à compter du 6^{ème} échelon,

Considérant l'avancement au 6^{ème} échelon d'un agent titulaire du grade de rédacteur,
Considérant que le régime indemnitaire en vigueur au sein de la Communauté de Communes prévoit l'IAT pour les rédacteurs jusqu'au 5^{ème} échelon, mais pas l'IFTS pour les rédacteurs à compter du 6^{ème} échelon,

Proposition est faite au Conseil Communautaire de modifier le régime indemnitaire applicable à la filière administrative de la manière suivante :

Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) :

Filière	Grade	Montant annuel de référence	Coefficient multiplicateur
Administrative	Rédacteur (à compter du 6 ^{ème} échelon)	857,82 €	2,75

Le montant annuel de référence évolue en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale.

Les termes des délibérations du 30 septembre 2009, 14 avril et 2 juillet 2010, 9 février et 21 septembre 2011 et 5 décembre 2012 restent inchangés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la modification du régime indemnitaire.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE

Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAOUDI à Marie-Odile DELCAMP – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL

Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS

Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAÏLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2013-129 : MANDAT SPECIAL AUX ELUS POUR PARTICIPATION AUX SALONS

Rapporteur : Serge BORIES

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet à une assemblée locale de confier, par délibération, un mandat spécial à un ou plusieurs de ses membres.

Le mandat spécial correspond à la réalisation d'une mission dans l'intérêt de la collectivité, limitée dans le temps et dans son objet, au titre de laquelle les élus peuvent prétendre au remboursement des frais engagés.

Dans le cadre de la promotion du développement touristique du territoire, il est proposé que Monsieur Léon-Bernard Claesen, Président de la Commission « Tourisme », participe au salon intitulé « 9èmes rencontres nationales du e-tourisme institutionnel », qui se déroule à Pau du 23 au 26 septembre 2013, et pendant lequel sont organisés des ateliers à l'attention des directeurs des offices de tourisme, des techniciens mais aussi des élus.

Le remboursement des frais s'effectue, habituellement, selon le barème de la Fonction Publique Territoriale. Cependant, et dans le cadre précis de cette mission, ce barème ne permettra pas de couvrir totalement les sommes engagées. Il est donc proposé que l'élu précité soit intégralement remboursé à hauteur des frais réels, sur justificatifs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- accorde un mandat spécial à Monsieur Léon-Bernard Claesen dans le cadre de sa participation au salon de Pau susmentionné,
- valide le remboursement des frais réels engagés,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE

Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAOUDI à Marie-Odile DELCAMP – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL

Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS

Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAÏLLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2013-130 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE REUNION DU « MOULIN DELSOL » AU VIGAN

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Suite à diverses demandes, il semble opportun de mettre à disposition la salle de réunion du « Moulin Delsol » au Vigan.

Cette mise à disposition serait proposée aux associations du territoire, à titre gratuit. Au vu des demandes, elle pourrait prendre deux formes de conventions distinctes, selon les modèles ci-joints, soit pour une utilisation régulière, soit pour un usage ponctuel.

Le Syndicat Mixte du Pays Bourian, étant physiquement sur les lieux, il est proposé de lui confier la gestion du planning et de l'organisation pratique (remise des clefs, états des lieux), de ces mises à disposition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la mise à disposition gratuite de la salle de réunion du « Moulin Delsol » au Vigan, auprès des associations du territoire, dans les conditions ci-avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint- Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE

Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAOUDI à Marie-Odile DELCAMP – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL

Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS

Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAÏLLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2013-131 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE AU TITRE DE L'ANNEE 2012

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Présentation est faite du rapport d'activités de la Communauté de Communes Quercy Bouriane au titre de l'année 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le rapport d'activités de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, au titre de l'année 2012.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint- Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE

Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAOUDI à Marie-Odile DELCAMP – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL

Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS

Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAÏLLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2013-132 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SYMICTOM AU TITRE DE L'ANNEE 2012

Rapporteur : Christian LALANDE

Présentation est faite du rapport d'activités du SYMICTOM au titre de l'année 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le rapport d'activités du SYMICTOM au titre de l'année 2012.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint- Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE

Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAOUDI à Marie-Odile DELCAMP – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL

Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS

Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAÏLLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2013-133 : PRESENTATION DU RAPPORT DE L'ACTIVITE ASSAINISSEMENT DU SYDED AU TITRE DE L'ANNEE 2012
Rapporteur : Christian LALANDE

Présentation est faite du rapport de l'activité assainissement du SYDED du Lot au titre de l'année 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le rapport de l'activité assainissement du SYDED au titre de l'année 2012.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint- Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAOUDI à Marie-Odile DELCAMP – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Claude VIGIE
Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT
Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU
Peyrilles: Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL
Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN
Saint Clair: Serge LAMOUREUX
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT
Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS
Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAILLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2013-134 : CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE A L'APPEL A PROJETS REGIONAL « OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT DE PROJETS TERRITORIAUX DE METHANISATION »

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Dans le cadre du dispositif "biogaz" Midi-Pyrénées 2011-2014, le Conseil Régional a lancé un appel à candidatures pour financer les études de faisabilité d'une unité de méthanisation.

La méthanisation est une technologie basée sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique en l'absence d'oxygène.

La méthanisation de déchets organiques présente de nombreux avantages, notamment :

- *une double valorisation de la matière organique et de l'énergie ; c'est l'intérêt spécifique à la méthanisation par rapport aux autres filières (production de gaz et d'électricité plus chaleur),*
- *une diminution de la quantité de déchets organiques à traiter par d'autres filières,*
- *une diminution des émissions de gaz à effet de serre par substitution à l'usage d'énergies fossiles ou d'engrais chimiques,*
- *un traitement possible des déchets organiques gras ou très humides, non compostables en l'état,*
- *une limitation des émissions d'odeurs à priori du fait de digesteur hermétique et de bâtiment clos équipé de traitement d'air performant.*

Suite à une réunion d'information qui s'est tenue à Dégagnac le 19 avril dernier, il apparaît que le Gourdonnais pourrait être le siège d'un tel équipement.

L'objet de l'appel à candidatures de la Région Midi-Pyrénées est de prendre en charge le missionnement et le financement d'un bureau d'études pour évaluer la faisabilité économique et l'opportunité d'une unité de méthanisation pour le territoire.

Cette étude permettra de vérifier notamment les éléments suivants :

- le gisement organique mobilisable,
- la pertinence d'un lieu d'implantation notamment au regard des possibilités du territoire à optimiser la chaleur produite pour la cogénération d'électricité,
- les débouchés pour le biogaz,
- les débouchés pour le digestat,
- l'existence d'un consensus et d'une mobilisation suffisante des divers acteurs concernés.

Elle permettra aux différents acteurs concernés (Secteur agricole et agro-alimentaire ; CCQB ; SYDED) de se déterminer en faveur d'un éventuel engagement sur un projet de création d'une unité de méthanisation sur le gourdonnais.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le dépôt auprès du Conseil Régional d'une candidature pour bénéficier d'une étude de faisabilité, pour une unité de méthanisation sur le gourdonnais, dans le cadre du dispositif "biogaz Midi-Pyrénées 2011-2014",
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint- Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAOUDI à Marie-Odile DELCAMP – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Claude VIGIE
Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT
Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU
Peyrilles: Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL
Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN
Saint Clair: Serge LAMOUREUX
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT
Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS
Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAÏLLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2013-135 : MODIFICATION DES TARIFS DE LA CYBERBASE

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Pour mémoire, les tarifs actuels de la Cyberbase sont les suivants :

- 10 premières heures gratuites (accès libre ou ateliers) pendant une année,
- gratuité pour les demandeurs d'emploi et publics en difficultés (minima sociaux, familles nombreuses),
- 1 € pour 1 heure pour les publics de passage en libre accès
- 2 € pour 2 heures d'atelier (5 ateliers dans le cadre des 10 heures gratuites)
- forfait de 16 € d'adhésion annuelle adulte donnant accès libre, et participation gratuite aux ateliers,
- forfait jeunesse (-18 ans) : accès libre et participation gratuite aux ateliers,
- forfait Pass jeunes (11-18 ans) de 16 € par an donnant accès à la cyberbase (accès libre, et participation gratuite aux ateliers), l'espace jeunes, l'espace socio-culturel de St Germain du Bel Air et la bibliothèque intercommunale de Gourdon,
- adhésion annuelle familiale de 32 € (à partir de trois personnes), donnant accès libre, et participation gratuite aux ateliers,
- 0,10 € la feuille d'impression noir et blanc au delà de 10 impressions,
- 0,50 € la feuille d'impression couleur au delà de 3 impressions,
- gratuité des impressions de 100 pages pour un document unique (ex : rapport de stage).

En cas de perte de la carte d'adhérent, le renouvellement de celle-ci sera d'1 €.

Le forfait annuel n'est pas obligatoire pour accéder à la Cyberbase.

Afin de renforcer les liens avec le tissu associatif du territoire communautaire, la Cyberbase souhaite mettre en place des ateliers d'accompagnement pour sensibiliser les associations à l'usage informatique des outils de gestion dédiés. Il convient donc de mettre en place des tarifs spécifiques à ce nouvel accueil.

Les tarifs suivants sont proposés :

- gratuité pour les associations entrant dans le dispositif Cyberbase Solidaire, en lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations (pour le moment le Secours Catholique et la Maison des Jeunes et de la Culture),
- gratuité pour les associations qui mettent en place un projet de partenariat d'actions ou d'événementiels avec la Cyberbase,
- 16 € par an pour le Président ou un membre du bureau d'une association donnant accès libre et la participation à 5 séances d'accompagnement,
- 50 € par an pour un groupe de 2 personnes ou plus membres du bureau ou adhérents de l'association, donnant droit à 10 séances d'accompagnement,
- 100 € par an pour un groupe de 2 personnes ou plus membres du bureau ou adhérents de l'association, donnant droit à 20 séances d'accompagnement,
- 5 € pour toute séance d'accompagnement supplémentaire hors forfait.

Les autres tarifs de la Cyberbase restent inchangés.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide les tarifs de la Cyberbase selon les conditions ci-avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré le jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint- Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAOUDI à Marie-Odile DELCAMP – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Claude VIGIE
Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT
Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU
Peyrilles: Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL
Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN
Saint Clair: Serge LAMOUREUX
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT
Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS
Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAÏLLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2013-136 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA CRECHE PARENTALE « ECOUTE S'IL JOUE »

Rapporteur : Pascal PAVAN

Dans le cadre de la compétence « action sociale », la Communauté de Communes Quercy Bouriane avait engagé un programme pour soutenir et développer l'accueil du jeune enfant sur le territoire. Cet accueil se fait, entre autres, par le biais de la Crèche Parentale « Ecoute s'il joue ».

Lors de sa séance du 26 mai 2010 (délibération n°2010-84), le Conseil Communautaire avait validé la conclusion d'une convention, afin de déterminer les objectifs et les moyens de cette action.

Après trois années de fonctionnement et afin d'améliorer les modalités d'exercice de la convention, il s'avère nécessaire d'en ajuster certains articles, en particulier celui concernant le financement.

Le projet de convention d'objectifs et de moyens est joint.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la conclusion avec la Crèche Parentale « Ecoute s'il joue » d'une convention d'objectifs et de moyens dans les conditions ci-avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint- Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE

Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAOUDI à Marie-Odile DELCAMP – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles: Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL

Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS

Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAÏLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2013-137 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MINIBUS POUR LE SALON « e-TOURIME » A PAU

Rapporteur : Léon-Bernard CLAESEN

L'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon participe au salon intitulé « 9èmes rencontres nationales du e-tourisme institutionnel », qui se déroule à Pau, du 23 au 26 septembre 2013.

Pendant ce salon, des ateliers sont organisés à l'attention des directeurs des offices de tourisme, des techniciens et des élus, pour apprendre à développer des outils de promotion du territoire.

L'OTI de Gourdon souhaite effectuer ce déplacement en commun avec d'autres Offices de Tourisme du Département, afin de rationaliser et de mutualiser les frais engagés.

Ne possédant pas de véhicule adapté à cet usage, il sollicite la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour le prêt gracieux de son minibus « Jumpy » de 9 places, du 23 au 26 septembre 2013.

Il est donc proposé de conclure une convention de mise à disposition gracieuse du véhicule « Jumpy », selon les modalités décrites dans le document joint en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 43 votes pour et une abstention (Delphine Soubitoux-Magrez) :

- valide la conclusion de la convention de mise à disposition gracieuse du véhicule « Jumpy » à l'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon, pour la période du 23 au 26 septembre 2013, afin de participer au salon « 9èmes rencontres nationales du e-tourisme institutionnel », à Pau,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint- Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAOUDI à Marie-Odile DELCAMP – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Claude VIGIE
Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT
Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU
Peyrilles: Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL
Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN
Saint Clair: Serge LAMOUREUX
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT
Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS
Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Jean LOUBIERES – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAÏLLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

Départ de Monsieur Jean LOUBIERES

N°2013-138 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « BOUTIQUES DE GESTION D'ENTREPRISES (BGE) » SUD-OUEST

Rapporteur : Danielle DEVIERS

La Communauté de Communes Quercy Bouriane est depuis toujours très active dans le domaine du développement économique local. Afin d'accentuer son aide à la création ou la reprise d'entreprises, il est proposé de soutenir l'action de l'association Boutiques de Gestion d'Entreprises (BGE) Sud-Ouest, en mettant en place une convention de partenariat.

BGE Sud-Ouest est une association loi 1901, créée en 1979 et premier réseau indépendant d'appui à la création d'activités et d'entreprises. Elle s'est donnée pour mission d'être un acteur du développement régional économique, en proposant ses compétences et sa technicité, à tous les créateurs, entreprises et collectivités publiques, dans une dynamique de proximité.

L'association BGE Sud-Ouest s'engage à implanter sur le territoire communautaire un accueil expert pour l'appui des créateurs, repreneurs et entrepreneurs, qui pourront être reçus gratuitement par un conseiller.

Elle s'engage aussi dans le développement d'un système de « couveuses d'entreprises » qui permet d'accompagner les nouveaux entrepreneurs dans un développement pérenne de leur activité, en testant leur projet, dans les conditions les plus proches de la réalité.

La Communauté de Communes Quercy Bouriane, dans le cadre d'une convention de partenariat (cf modèle joint), conclue du 01/10/2013 au 31/12/2014, s'engage quant à elle, à subventionner l'association BGE Sud-Ouest, et ce, pour un montant forfaitaire de 23 640 € (correspondant à 6 parcours d'accompagnement en couveuse d'entreprises et 25 bénéficiaires de l'accueil expert), et à mettre un bureau à sa disposition sur la base d'une fréquence allant d'une journée par quinzaine à une journée par semaine, dans les locaux de la Maison Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et l'association BGE Sud-Ouest, dans les conditions ci-avant présentées,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt septembre, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Chamarand, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 12 septembre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Roger GUITOU – pouvoir de Jacques GRIFFOUL à Roger GUITOU – Christian LALANDE – pouvoir de Nadine SAOUDI à Marie-Odile DELCAMP – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Claude VIGIE
Montamel: Yves LOUBIERES – Roger GOETT
Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU
Peyrilles: Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Jean-Michel GABET – Jean ROL
Saint-Chamarand: Serge CALLES – Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN
Saint Clair: Serge LAMOUREUX
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT
Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Danielle DEVIERS
Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE – Marie-Claire VIGIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Patrick DELPECH – Jean LOUBIERES – Vincent THOURON – Eric BESSIERES – André MANIE – Alain LEPOINT – Marcel BETAÏLLE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2013-139 : CRECHE ET RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DE L'HIVERNERIE A GOURDON - VALIDATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE ET MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
Rapporteur : Danielle DEVIERS

Par une délibération du 30 janvier 2013, le Conseil Communautaire validait le lancement de l'opération de rénovation d'un bâtiment pour la création d'une crèche et d'un relais assistantes maternelles dans l'ancienne école de l'Hivernerie, pour un coût de 790 000,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel était le suivant :

Etat (DETR) :	250 000,00 €
Conseil Régional Midi-Pyrénées :	100 000,00 €
Conseil Général du Lot :	100 000,00 €
CAF :	140 000,00 €

Un premier avant-projet sommaire a été présenté le 14 février 2013. Suite à l'évolution de la réglementation de la CNAF pour les accueils collectifs de la petite enfance et aux remarques du personnel de la crèche et du relais assistantes maternelles (RAM), des modifications importantes ont été demandées, nécessitant la refonte intégrale de l'avant-projet (ajout du groupe des moyens, ajout d'un bureau supplémentaire, refonte des espaces cuisine et repas, refonte des espaces extérieurs).

Une nouvelle proposition d'aménagement a été présentée à l'ensemble des partenaires du projet le 25 juillet 2013.

Cette proposition articule les différents espaces définis au programme de manière plus fonctionnelle, en dédiant 105 m² au RAM, 444 m² aux trois sections de la crèche, 18 m² aux espaces communs et 338 m² d'espaces extérieurs.

L'opération est estimée à 880 000,00 € HT (y compris la provision pour divers et imprévus).

Le nouveau plan de financement prévisionnel est le suivant :

Etat (DETR) :	280 000,00 €
Conseil Régional Midi-Pyrénées :	100 000,00 €
Conseil Général du Lot :	100 000,00 €
CAF :	140 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'avant-projet sommaire pour la rénovation de l'ancienne école maternelle de l'Hivernerie pour l'accueil de la crèche et du relais assistantes maternelles,
- valide le nouveau plan de financement prévisionnel détaillé ci avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Danielle DEVIERS